



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychiatres

Question écrite n° 44368

Texte de la question

M. Rodolphe Thomas désire alerter M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la dégradation de la situation démographique de la psychiatrie en Basse-Normandie. Dans les dix années à venir, la France va perdre environ 12 % de ses psychiatres et durant cette même période, la région en perdra plus du quart. Le nombre de psychiatres est passé de 199 en 2001 à 190 en 2002. Cette baisse devrait rapidement s'accélérer dans la mesure où près d'un quart de ces médecins a plus de cinquante-cinq ans et fera valoir dans les prochaines années ses droits à la retraite. Il est difficile de prévoir les conséquences à court et moyen terme de la chute de la démographie médicale, néanmoins il ne faudrait pas que cette baisse ait des répercussions sur le temps nécessaire aux actions de prévention, le nombre de patients suivis, la durée des consultations, le taux de suicides, et la charge des personnes malades pour leur entourage. Aussi, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de prévenir cette baisse amorcée du nombre de psychiatres en Basse-Normandie.

Données clés

Auteur : [M. Rodolphe Thomas](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44368

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5472